

Formulaire d'établissement d'un contrat d'apprentissage

Tous les champs doivent être obligatoirement complétés afin de traiter votre demande



Maj: 24/04/2023

EMPLOYEUR

Employeur privé Employeur Public

Nom et prénom du chef d'entreprise _____
Dénomination _____ N° SIRET _____
Adresse du lieu d'apprentissage _____
Code Postal _____ Ville _____ Tel fixe _____
email _____ Tél portable _____
Convention Collective _____ Code IDCC _____ Code NAF _____
Inscrite au Registre des Métiers (CMA) Registre du Commerce et des Sociétés (CCI) Autre (à préciser) _____
Nombre de salariés (voir au dos : « comment calculer mon effectif ? ») _____ Organisme où sont versées les cotisations sociales U R S S A F M S A
Nom de la caisse de retraite complémentaire pour vos salariés _____

MAITRE D'APPRENTISSAGE (voir conditions au dos)

Maitre d'apprentissage N°1

Nom de Naissance et Prénom _____
Date de Naissance _____
Emploi occupé : _____
E-mail : _____
Numéro de Sécurité sociale _____
Diplôme ou titre le plus élevé _____
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé _____

Maitre d'apprentissage N°2 (à compléter le cas échéant)

Nom de Naissance et Prénom _____
Date de Naissance _____
Emploi occupé : _____
E-mail : _____
Numéro de Sécurité sociale _____
Diplôme ou titre le plus élevé _____
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé _____

APPRENTI

Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____
Le premier prénom selon l'état civil : _____ : _____
Date de naissance _____ Département de naissance _____ Ville de naissance _____
Nationalité _____ Sexe F M
Numéro de Sécurité Sociale **de l'apprenti(e)** _____ Statut sportif haut niveau : Oui Non
Reconnu Travailleur Handicapé Oui Non En cours Avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : Oui Non
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____ Tel fixe _____
E-mail (obligatoire) _____ Tél portable _____
Dernière situation Scolaire Apprenti Salarié Autre (à préciser) _____ Année fin d'étude _____
Dernière classe fréquentée 3^{ème} 2^{nde} 1^{ère} Terminale Autre (à préciser) _____
Dernier établissement scolaire fréquenté : Collège Lycée cfa Autre (à préciser) _____
Dernier diplôme préparé Niveau DNB (brevet) CAP BP Bac Pro Bac Autre (à préciser) _____
Diplôme le plus élevé obtenu (nous joindre une copie) _____
Déjà formé par l'apprentissage Oui Non
Attention : si « oui », veuillez nous joindre une copie du dernier contrat d'apprentissage et sa rupture éventuelle. Cet élément d'information étant, aux termes des exigences réglementaires en vigueur, nécessaire à la détermination du salaire minimum applicable, tout défaut de transmission par les parties, emportera l'édition d'un projet de contrat susceptible d'une remise en cause ultérieure, sur la base des données non communiquées, sans la responsabilité du CFA Nicolas ALBANO puisse alors se voir engagée.
Représentant légal pour le mineur Parenté (à cocher) Père Mère Tuteur
No _____ Prénom _____
Adresse (si différente de l'apprenti) _____
CP + Ville _____ Tel fixe _____
E-mail (obligatoire) _____ Tél portable _____

Contrat d'apprentissage

Contrat initial Avenant

Début de contrat

Fin de contrat

Diplôme préparé (CAP, Bac Pro, BTS,...)

Métier

L'apprenti va-t-il utiliser des machines dangereuses ou effectuer des travaux dangereux ? Oui Non

MANDAT D'APPUI A LA GESTION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le CFA Nicolas Albano vous propose un accompagnement dans l'élaboration du contrat d'apprentissage ainsi que le dépôt sur la plateforme de votre OPCO, en établissant : le Cerfa "contrat d'apprentissage", la convention de formation et le cas échéant la convention tripartite, sur la base des informations transmises par l'entreprise sur ce formulaire.

Les niveaux de rémunération et le salaire brut mensuel à l'embauche proposés par le CFA Nicolas Albano reprendront les bases des dispositions légales. Il est de la responsabilité de l'entreprise d'effectuer les vérifications nécessaires afin de s'assurer qu'il respecte les minimums conventionnels en vigueur dans son entreprise lors de la signature du contrat d'apprentissage. La responsabilité du CFA Nicolas Albano ne pourra être engagée.

Par le présent mandat, et conformément aux articles 1984 et suivants du Code Civil, je donne le pouvoir au CFA Nicolas Albano pour effectuer les missions ci-dessus.

Date

Signature et cachet de l'entreprise



Fiche d'information au contrat d'apprentissage

Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- ✚ À assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.
- ✚ À garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante.
- ✚ À désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'apprentissage.

Qui peut être Maître d'apprentissage ?

Le chef d'entreprise, le conjoint collaborateur ou un salarié pouvant justifier des conditions définies par sa branche professionnelle ou à défaut :

- ✚ soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et **1 an de pratique professionnelle** (hors période de formation).
- ✚ soit de **2 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation).

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

À noter :

- Dans les entreprises de la branche des hôtels, cafés, restaurants les maîtres d'apprentissage doivent être titulaires du permis de former pour accueillir un apprenti.
- le nombre maximal d'apprentis simultanés par maître d'apprentissage est de 2.

Qui peut être apprenti ?

- ✚ Toute personne ayant **entre 16 et 29 ans** révolus.
- ✚ Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et 30 ans et plus, nous contacter.
- ✚ Pour **les étrangers** (hors Union européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire. (l'apprenti doit produire un titre lui permettant de travailler sur le territoire).

Comment calculer mon effectif ?

- ✚ Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif.
- ✚ Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail.

Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.

Quelles sont les formalités ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- ✚ **Procéder à la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** par internet : <https://www.due.urssaf.fr> (pour les artisans ruraux, la DPAE se fait auprès de la MSA)

✚ **Si votre apprenti est ressortissant** d'un état non membre de l'Union Européenne, vous assurer qu'il est titulaire d'une autorisation de travail, et à défaut, en faire la demande auprès de la DREETS.

Par ailleurs, il convient également :

✚ **De lui faire passer une visite** d'information et de prévention (ou un examen médical d'aptitude, selon les cas), auprès d'un centre de Médecine du travail, **dans les deux mois** qui suivent le début du contrat ou préalablement à cette date s'il s'agit d'un mineur.

✚ Si votre apprenti est **mineur et utilise des machines dangereuses**, d'adresser une déclaration de dérogation auprès de l'inspection du travail, **préalablement à son affectation sur ces machines**.

✚ Demander une dérogation en cas de travail de nuit pour les apprentis mineurs employés dans les secteurs de :

- boulangerie et pâtisserie (travail possible dès 4 heures du matin);
- hôtellerie et restauration (travail possible jusqu'à 23 h 30).

Vous devez être en mesure de produire ces différentes pièces lors d'un éventuel contrôle.